

Prévention et résolution des conflits

Les méthodes efficaces inspirées des coalitions GIR

Auteurs:

Hamma SANKARE,
Sille JANSEN et
Sidi TOURE

Editeur:

Sékou TAMBOURA

Les cercles de Bankass, Djenné, Mopti (dans la région de Mopti) et de Kayes (région de Kayes) sont des zones d'agriculture, d'élevage, de pêche et d'exploitation forestière, marquées par des conflits récurrents entre les acteurs liés à la gestion des ressources naturelles (eau, terres, pâturages, arbres fruitiers et bois de chauffe). Face à ces conflits, les populations se réfèrent très souvent soit aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits (les pratiques rituelles, la sollicitation des légitimités traditionnelles et les commissions foncières, entre autres) ou à la justice. Qu'ils soient traditionnels ou modernes, ces mécanismes ont montré leurs limites et sont d'ailleurs au cœur des problèmes de cohésion sociale dans ces zones. C'est dans ce contexte que le projet PfR/D-GIR a été mis en oeuvre, et les coalitions mises en place dans les zones d'intervention de ce programme ont été d'un grand apport dans la prévention et la résolution des conflits. Ces coalitions utilisent diverses approches de gestion des conflits, les mécanismes pouvant varier d'une localité à l'autre.



Rain gauge plantation in Noga village
© Ibrahima Fofana, Wetlands International Mali

La surexploitation des ressources naturelles a exacerbé les conflits dans les zones d'intervention du projet PfR/D-GIR, à savoir les cercles de Bankass, Djenné, Mopti et de Kayes. Ces conflits opposent agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers, femmes et jeunes et tournent autour de la terre, des eaux, de la réclamation des propriétés coutumières, des modes de gestion des plans d'eau, des règles de gestion. Aujourd'hui, les conflits armés viennent grossir le lot de types de différends qui minent ces régions.

Zones conflictuelles par excellence

Cette situation entrave le bon fonctionnement des collectivités qui ne peuvent percevoir les impôts et taxes, et engendre le déplacement massif de populations vers des zones plus paisibles. Une des conséquences : cela a amené certaines populations à s'armer pour se défendre comme les cas des « donsos » ou chasseurs dans le cercle de Djenné et de la milice d'autodéfense dogon Dana Ambassago dans les cercles de Bandiagara et Koro. Aussi bien les groupes armés que les milices d'autodéfense recrutent des jeunes, désœuvrés, pour combattre au nom de la religion ou de la patrie. Les conflits ont détérioré la cohésion sociale, provoqué des déplacements massifs des populations. Cela a affecté négativement l'économie locale.

Témoignages de Housseini Sankaré, 1^{er} adjoint au maire de Ouenkoro-Sankaré, cercle de Bankass : « Le 20 janvier 2020, nous avons recensé 1.010 ménages déplacés au niveau de la commune de Ouenkoro à cause de l'insécurité et des conflits communautaires. L'exemple type est fourni par le village de Saran qui a été abandonné à 100% par ses habitants, tous réfugiés actuellement à Ouenkoro. Le village est rayé de la carte. A cause

de cette situation qui a engendré le départ d'un grand nombre de bras valides, les 50% de la commune n'ont pas pu faire face aux travaux champêtres et agricoles et ceux qui ont franchi le pas n'ont pas pu faire les récoltes. Ensuite, un grand nombre de têtes de bétail a été volé ou abattu. C'est dire qu'à cause des conflits, les communautés ont eu d'énormes difficultés dans l'exploitation des ressources naturelles. »

La commune de Baye montre la voie...

La prévention et la résolution des conflits se faisaient selon plusieurs approches. L'une d'elles consistait, pour les leaders communautaires (chefs de villages, chefs coutumiers, imams, cadis, pasteurs, prêtres...), à entendre les personnes en conflit sous l'arbre à palabre ou le vestibule du chef de village ou la case « *Toguna* » en pays dogon. S'il y a des difficultés à rendre un verdict, les protagonistes peuvent jurer sur les fétiches, les livres sacrés ou sur les lieux sacrés.

Dans un autre mode de gestion des conflits, ce sont les autorités traditionnelles qui prennent directement une décision qui s'impose à tous ceux qui sont en conflit.

Une troisième approche était basée sur l'intervention des griots ou des cousins de pactes (la méthode du « *sinankouya* »). Le rôle de ces médiateurs était de concilier les vues entre les personnes en conflit.

De nos jours, d'autres approches sont utilisées par de nouveaux acteurs de la médiation. C'est le cas de l'organisation de dialogues intercommunautaires, modélisés par les Organisations Non gouvernementales (ONGs) pour soutenir le Gouvernement et les collectivités. Ces dialogues ont été sanctionnés par la signature d'accords entre les différentes parties et ont permis la libre circulation des personnes et la tenue régulière des foires dans les zones de conflits.

Témoignage de Moumouni Sénou, président de l'Union des pêcheurs, membre de la Coalition GIR de Baye (cercle de Bankass) :

« A Baye, les conflits sont devenus des souvenirs depuis que le programme PfR est arrivé chez nous. Au niveau des coalitions, nous avons reçu des formations en matière de prévention et de gestion des conflits qui nous permettent aujourd'hui de gérer efficacement nos différends. De notre côté, nous avons assuré la formation à nos membres issus des 33 villages et 56 hameaux, sur le bien-fondé de régler les conflits en famille. Je voudrais mentionner cette grande rencontre d'échanges et d'explication qui a enregistré la présence de gens venus de Bamako et au cours de laquelle nous avons signé des accords de non-agression et de bon voisinage.

Je vous donne deux exemples concrets, montrant que, dorénavant, tout se règle chez nous à l'amiable. Un pêcheur bozo exploitait un point d'eau appartenant à un vieux du village. Les deux partenaires ont travaillé ensemble pendant de longues années. Au décès du vieux, son fils, revenu de son exil ivoirien, remet en cause le «contrat», au motif qu'il préfère gérer seul l'héritage paternel. Le pêcheur porte plainte au tribunal. Le juge renvoie les deux parties à la médiation de la coalition GIR de Baye dont il connaît l'existence et a entendu parler des résultats dans la gestion des conflits. Le maire et 7 membres de la coalition convoquent les deux parties et les entendent. Le pêcheur révèle que le défunt lui devait 210.000 FCFA qu'il veut que le fils lui rembourse. A la demande de la médiation, l'héritier s'engage à verser la somme sous trentaine et le pêcheur à rendre le lopin de terre. Au bout d'un mois, l'enfant nous a amené l'argent que nous avons remis au juge avec Procès-verbal, pour

le pêcheur. Chacun des protagonistes a gagné et les deux sont en bons termes.

Le deuxième cas concerne un conflit que nous avons géré le 27 février 2020 entre un bozo et un berger peul. Les animaux du berger venus s'abreuver ont endommagé les filets du pêcheur provoquant entre les deux une grande rixe, érigée en conflit ouvert. Grâce à la médiation diligente de la coalition, les deux hommes se sont présentés mutuellement des excuses mutuelles. Affaire close. Nous avons utilisé les noix de cola et la méthode de la supplication sociale pour venir à bout de la colère du pêcheur et de l'éleveur.

Une autre valeur à souligner chez nous: en tant que président de tous les pêcheurs, si je parle à un membre de mon union impliqué dans un conflit, il accepte par respect pour mon rang. Il en est de même si le président des agriculteurs ou celui des éleveurs ou des exploitants forestiers parle à ses membres.

Toutes choses qui font qu'à Baye, tout est rose entre membres des différents secteurs, entre bambaras, peuls, bozos, malinkés, dogons et autres ethnies. Seul un village dogon refuse d'adhérer au mouvement.

Dernier point que je voudrais évoquer. Aujourd'hui jeudi (Ndlr : l'entretien a été réalisé le jeudi 05 mars 2020), c'est la foire hebdomadaire de Baye. Je reviens du marché où tout se passe à merveille avec la présence de forains venus de partout.

Vraiment, nous sommes en paix ici grâce au projet PfR qui nous a bien formés. »

Coalitions, collectivités et Cofos font bon ménage

Les conventions locales (orales et écrites) autour des ressources naturelles sont aussi assez utilisées comme approche de prévention et de résolution des conflits. A ce niveau, il faut connaître les conventions elles-mêmes, les us et coutumes qui les encadrent, les ressources concernées, comment les lois et règles s'appliquent au niveau local, et la zone de couverture.

Le programme PfR a facilité la formation des unions, et des coalitions au niveau des communes, cercles et régions. Ces coalitions sont un mode de collaboration entre les différents groupes socioprofessionnels (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants forestiers et maraîchers) qui dépendent des ressources naturelles. Les femmes et les jeunes sont aussi représentés dans les coalitions. Cette structuration des coalitions facilite la communication entre les différents groupes pour discuter des questions qui concernent l'usage des ressources naturelles. Elle donne aussi l'opportunité d'appliquer les us et coutumes pour résoudre les conflits, simples et complexes.

Dans le cadre de PfR, cette stratégie a inspiré des approches spécifiques.

À Kouakourou, cercle de Djenné, une approche communautaire impliquant la coalition et la Mairie, repose sur les femmes ambassadrices de la paix/MJT (nom local des associations villageoises d'épargne et de crédit) et les jeunes acteurs de la paix. Les femmes et jeunes facilitent dans leurs communautés les échanges sur la cohésion sociale, l'Accord de paix et la prévention des conflits entre les éleveurs et agriculteurs.

Un autre exemple est, la coalition GIR de Madiama, toujours dans le cercle de Djenné, qui a pris un rôle proactif pour résoudre un conflit concernant la transhumance.

Amadou Cissé, vice-président de la coalition de Djenné raconte : « Forts des renforcements de capacités apportés par PfR, sur la prévention et la résolution des conflits, le plaidoyer et la défense des droits, nous sommes allés voir le Maire à propos de la transhumance. L'édile a réuni le conseil municipal et la coalition sur la question. Il s'est trouvé que c'est une question qui préoccupe les autorités municipales aussi. Au cours d'assises tenues, ils ont règlementé la transhumance et les pâturages nocturnes des animaux ainsi que les dégâts dans les champs. Puis,

ils nous ont fait la restitution de ce qui a été convenu. A son tour, la coalition en a informé le chef de village et ses conseillers. On a formé une délégation de 4 villages pour organiser une rencontre autour de cette nouvelle réglementation et son application stricte. Ce qu'on peut en déduire, c'est que depuis l'application de la réglementation de la transhumance dans nos communes, nos animaux circulent librement et séjournent même dans les deux communes, sans conflit. »



PfR field team meeting
© Souleymane Katilé, CARE International Mali

La stratégie de gestion utilisée par la coalition de Mopti consiste à impliquer les organisations non membres, mais qui peuvent avoir un rôle important dans la résolution des conflits et les leaders religieux de toutes les confessions, pour avancer ensemble.

Autre méthode non moins efficace: à la demande de la coalition GIR de Kewa, commune de Kouakourou, cercle de Djenné, à travers la Mairie, l'ONG « *Centre pour le Dialogue Humanitaire* » a initié des rencontres communautaires de dialogue autour de la prévention et de la résolution des conflits.

La coalition GIR locale de Bankass (Baye, Sokoura et Ouenkoro) a également travaillé avec d'autres initiatives pour la paix notamment avec l'ONG « *Centre pour le Dialogue Humanitaire* », dans la réalisation de rencontres intercommunautaires de prévention et de résolution de conflits dans les trois communes.

L'approche de facilitation des coalitions a eu des résultats concrets pour prévenir et résoudre des conflits liés au foncier, à la transhumance, aux pêcheries, aux dissensions entre agriculteurs et éleveurs et au social.

A Bankass, les Commissions foncières (Cofos) villageoises sont mises en place et sont fonctionnelles. Elles participent à la résolution des conflits avec des procès-verbaux de conciliation déposés à la justice. Il s'agit notamment des conflits entre des pêcheurs de Baye.

Témoignages de Saïdou Barro, président de la coalition locale GIR Sourou Nièta de Bankass et Secrétaire administratif de la coalition régionale GIR Benkan de Mopti : « Les pêcheurs étaient en conflit autour d'une mare. Ils ont saisi la justice dans un premier temps, mais avant le démarrage de la procédure judiciaire, la coalition a ramené le problème au niveau de la commune pour une

gestion commune Coalition et Commissions foncières. Des échanges formels ont été organisés autour du conflit entre les différents acteurs et ont été sanctionnés par un procès-verbal de conciliation, homologué par la justice. Pour tous les cas de litige foncier ou problème de toute autre nature, la coalition est saisie et, pour le moment, le résultat a toujours été positif. »

Un cas supplémentaire frappant est fourni par la coalition GIR de Fakala qui a conduit le dialogue entre frères autour de la chefferie du village Barato Bozos, en impliquant leurs cousins Dogons. Cela a permis d'obtenir l'entente entre eux.

« Depuis la nuit des temps, ce sont les Mangués qui gèrent les conflits dans nos villages ici. Quelles que soient la gravité et la complication d'un conflit, dès qu'ils s'impliquent, c'est clos. A l'instar de la chefferie, de l'imamat, et des communicateurs traditionnels, c'est une

entité sociale composée des Fané, Bathily, Diallo et reconnu pour sa particularité de résoudre les conflits. C'est pourquoi, nous travaillons avec les "Mangués" », **témoigne Aliou Savané, président de coalition de Tafacirga, cercle de Kayes.**

A Kayes, les coalitions s'appuient sur un groupe social dénommé «les Mangués» pour la résolution des conflits dans leurs localités.

Une convention de pêche au niveau du cercle de Mopti a été élaborée. Et un processus d'élaboration d'une convention similaire est en cours au niveau du cercle de Bankass.

L'approche de la coalition, basée sur l'organisation de dialogues intercommunautaires, avec l'appui financier et technique du « *Centre pour le Dialogue Humanitaire* » à Kouakourou, a eu comme acquis la libre circulation des populations et la tenue régulière des foires.

Concernant le conflit à Madiama sur la transhumance, le vice-président de la coalition dit : *Depuis l'application de la réglementation de la*

transhumance dans nos communes, nos animaux circulent librement et séjournent même dans les deux communes, sans conflit. »

La collaboration entre la coalition locale GIR de Bankass et le « *Centre pour le Dialogue Humanitaire* » a permis de mettre en place, au niveau de chaque commune (Baye, Sokoura, Ouenkoro), des réseaux de gestion de conflit dont les coalitions sont membres.

L'expérience est encore plus significative dans le cercle de Djenné.

Témoignage de Sidy Nientao, 3^{ème} adjoint au maire de Kewa, cercle de Djenné : « *La coalition communale de Kewa a pris l'initiative de soumettre une demande d'appui technique et financier au Centre dialogue humanitaire (HD) pour la réconciliation entre les communautés et les groupes armés. Réponse positive! A l'arrivée de HD, deux commissions ont été*

mises en place pour réfléchir sur les modalités du dialogue. Celui-ci a finalement regroupé toutes les catégories socioprofessionnelles durant 15 mois. Le dialogue a été sanctionné par la signature d'un accord entre les communautés et les groupes armés, consacrant la libre circulation des personnes et de leurs biens et la reprise des foires hebdomadaires. »

On retient de tout ce qui précède que les coalitions GIR jouent aujourd'hui un rôle prépondérant dans la gestion des conflits dans leurs zones d'intervention, non seulement à travers les méthodes traditionnelles mais aussi et surtout à travers celles tirées du projet PfR.

Pour pérenniser ces acquis, les coalitions doivent renforcer les actions d'information et de sensibilisation à travers les communicateurs traditionnels, les radios de proximité ; l'organisation de foras autour de la prévention et la résolution des conflits ; l'extension de la collaboration à d'autres partenaires pour élargir les zones de couverture de la prévention et la résolution des conflits; le partage des expériences des communes déjà outillées avec d'autres communes qui ont des conflits.

